



Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/WP/L.83  
22 septembre 1998

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Groupe de travail du plan à moyen terme  
et du budget-programme  
Trente-deuxième session  
Genève, 21 septembre 1998  
Point 7 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN À MOYEN TERME  
ET DU BUDGET-PROGRAMME SUR SA TRENTE-DEUXIÈME SESSION

Rapporteur : Mme Ana Lucy Gentil Cabral Petersen (Brésil)

Orateurs :

Secrétaire général adjoint de la CNUCED	Paraguay
Uruguay (pour le Groupe latino-américain et caraïbe)	Bolivie
Kenya (pour le Groupe africain)	Cuba
Maroc	Tunisie
Chine	El Salvador
Éthiopie	Guatemala
Fédération de Russie	Japon
Pakistan	

**Note à l'intention des délégations**

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en français, au plus tard **le mercredi 30 septembre 1998 à la** :

Section d'édition de la CNUCED  
Bureau E.8106  
Télécopieur : 907 0056  
Téléphone : 907 5656 ou 5655

#### INTRODUCTION

La trente-deuxième session du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 21 au 23 septembre 1998. Au cours de sa session, le Groupe de travail a tenu ... séances plénières - ses 127ème à ... séances. Toutes les autres séances, informelles, ont eu lieu en privé.

## Chapitre I

### **EXAMEN DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED ET DE LEUR FINANCEMENT**

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de ce point à la première partie de sa session, le Groupe de travail était saisi de la documentation suivante :
  - "Examen des activités de coopération technique de la CNUCED : rapport du Secrétaire général de la CNUCED" (TD/B/45/6-TD/B/WP/109)
  - "Review of activities undertaken in 1997"  
(TD/B/45/6/Add.1-TD/B/WP/109/Add.1)
  - "Statistical tables" (TD/B/45/6/Add.2-TD/B/WP/109/Add.2)
2. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a remercié de leur généreux soutien les contributeurs aux fonds d'affectation spéciale, qui avaient permis une progression en 1997 de 4 % des dépenses de coopération technique de la CNUCED. Il a évoqué les principales activités entreprises par le secrétariat, ainsi que les efforts déployés pour renforcer les relations avec d'autres organisations dans le domaine de la coopération technique liée au commerce. Il a en particulier attiré l'attention sur les propositions du secrétariat - faites à la demande du Conseil - concernant un recouvrement partiel des coûts pour certains programmes, à savoir les programmes SYDONIA, SYGADE et SIAM. Des progrès étaient en cours concernant un certain nombre d'activités et de points demandés par le Conseil, dont le manuel sur la coopération technique de la CNUCED, qui serait très prochainement achevé. Enfin, l'évaluation du programme relatif aux pôles commerciaux était en cours et serait présentée au Groupe de travail à la deuxième partie de sa session en décembre.
3. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Uruguay) a souligné l'importance que son groupe attachait à la question de la coopération technique et s'est déclaré satisfait de la croissance des activités de coopération technique en 1997. Le secrétariat devait poursuivre ses efforts pour assurer une croissance soutenue de ces activités. Il s'est également déclaré satisfait des étroites relations de coopération instaurées entre la CNUCED, le CCI et l'OMC dans le domaine de la coopération technique.

4. Le porte-parole a noté avec préoccupation la diminution sensible des dépenses dans la région latino-américaine et caraïbe, dépenses qui n'avaient été que de 1 407 millions de dollars É.-U. en 1997, soit le plus faible pourcentage de ces quatre dernières années. Cette région recevait moins de coopération technique que toute autre.

5. La présente session constituait une bonne occasion d'analyser les propositions faites concernant l'amortissement des coûts. Les trois programmes sélectionnés à cet égard présentaient un intérêt particulier pour la région, et le Groupe latino-américain et caraïbe s'inquiétait de ce que les efforts visant à assurer l'autonomie financière de ces programmes puissent empêcher un certain nombre de pays d'en bénéficier. Un meilleur accès aux programmes de coopération technique devait être garanti au moyen d'autres solutions que le seul recouvrement des coûts, ou en envisageant la possibilité d'exempter certains pays de la région du paiement des frais initiaux et des redevances d'utilisateur. À cet égard, le paragraphe 25 du texte adopté lors de l'examen à mi-parcours (TD/B/EX(18)/3) faisait expressément mention d'un traitement spécial et différencié en faveur des PMA et des pays à faible revenu.

6. Le porte-parole du Groupe africain (Kenya) a noté avec satisfaction que l'Afrique et les PMA bénéficiaient d'une attention particulière au titre des activités de coopération technique de la CNUCED, et aussi que la part des dépenses financées par le PNUD avait cessé de diminuer en 1997. Parallèlement, le net accroissement des dépenses financées par des fonds d'affectation spéciale entre 1990 et 1997 soulevait un certain nombre de questions : est-ce que cela se traduisait par des activités plus ciblées ? Est-ce que le secrétariat consacrait davantage de temps à rechercher des contributions ? Est-ce que les propositions de recouvrement partiel des coûts avaient un rapport avec ce recours aux fonds d'affectation spéciale ?

7. Le porte-parole a constaté avec satisfaction le resserrement de la coopération entre la CNUCED et d'autres organisations. Concernant le recouvrement partiel des coûts, le Groupe africain souhaitait savoir s'il existait un précédent dans d'autres organisations multilatérales. Une plus grande attention devait être accordée à l'utilisation des compétences locales, à l'affectation de davantage de ressources sur le terrain et à des méthodes nouvelles de mobilisation des ressources, telles que les tables rondes du PNUD. Enfin, le Groupe africain constatait avec plaisir que l'on continuait

d'accorder toute l'attention voulue à l'assistance technique à l'Autorité palestinienne.

8. Le représentant du Maroc a estimé qu'il fallait améliorer encore la cohérence des programmes de coopération technique de la CNUCED. Il s'est félicité de la place plus importante faite aux activités menées au niveau national, mais a demandé des précisions sur l'origine des experts, en particulier sur leur répartition entre les différents groupes de pays. À propos de la mobilisation de ressources, il fallait adopter une approche plus novatrice, notamment en organisant des tables rondes. Enfin, sa délégation soutenait les activités de la CNUCED en faveur de la Palestine ainsi que ses efforts concernant les pôles commerciaux, le SYGADE et les systèmes SYDONIA et TRAINFORTRADE.

9. Le représentant de la Chine a déclaré que la coopération technique était une composante importante des activités de la CNUCED et il s'est félicité du nombre et de la diversité des projets qu'elle exécutait, lesquels étaient très profitables aux pays en développement, en particulier aux PMA. Il a estimé qu'il fallait redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources pour le financement de la coopération technique et il a demandé instamment aux donateurs de réagir favorablement. À propos du recouvrement partiel des coûts, il partageait l'opinion du Groupe africain, notamment en ce qui concernait la nécessité de tenir compte des différents niveaux de développement des pays.

10. Le représentant de l'Éthiopie a dit que la coopération technique était l'une des principales tâches de la CNUCED. Il était encourageant de voir que les dépenses dans ce domaine avaient augmenté et que la part des PMA était de 40 %. À propos du recouvrement des coûts, il fallait tenir compte de la situation particulière des pays les moins avancés, qui de fait ne pourraient pas participer à un tel mécanisme. Enfin, il a exhorté les donateurs à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés.

11. Le représentant de la Fédération de Russie s'est félicité de l'augmentation des dépenses de coopération technique de la CNUCED. Il espérait que la diminution du financement du PNUD serait inversée. Il s'est félicité aussi de la coopération de la CNUCED avec d'autres organisations internationales, mais il était préoccupé par le recul de la part de l'Amérique latine et des pays en transition dans ses dépenses de coopération technique. Tout en reconnaissant pleinement l'importance de la coopération technique pour les PMA, il demandait à la CNUCED de faire tout son possible pour maintenir

la part des autres groupes. D'une manière générale, la répartition des activités devait être plus équilibrée.

12. Le représentant du **Pakistan** a dit que l'amélioration de la coopération entre organisations était un fait très encourageant, mais il serait utile d'avoir des renseignements plus détaillés sur le Mémoire d'accord signé récemment par la CNUCED et le PNUD. Il a souligné que la CNUCED devait coopérer plus étroitement avec l'OMPI et l'UIT. Les fonds alloués aux activités de coopération technique dans le budget ordinaire étaient en baisse et il fallait trouver des moyens d'inverser cette tendance. À propos du Sommet de Lyon, les questions soulevées par le recours éventuel à des fonds privés pour la coopération technique devaient être examinées. Il a dit enfin qu'il soutenait les activités de la CNUCED en faveur de la Palestine.

13. Le représentant du **Paraguay** s'est dit préoccupé par le recul de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes dans les activités de coopération technique de la CNUCED. Cela semblait paradoxal car la région était très diverse et comprenait des pays en développement sans littoral et insulaires, des pays dont l'économie était structurellement fragile et un pays moins avancé. La participation de la région aux activités de la CNUCED risquait de diminuer, d'où la nécessité d'une politique soutenue d'aide à tous les pays qui en avaient besoin.

14. La représentante de la **Bolivie** a dit qu'elle était préoccupée par la diminution de la part des activités dans sa région, en termes absolus et relatifs. Il fallait tenir compte des différences entre les pays en développement. Certains pays de sa région étaient confrontés à des difficultés particulières dues à la faiblesse structurelle de leur économie ou à leur enclavement.

15. Le représentant de **Cuba** s'est félicité de la progression des activités de coopération technique de la CNUCED en 1997. Cette coopération prenait de plus en plus d'importance en raison de la complexité croissante du système commercial international et de l'apparition de nouveaux problèmes. Toutefois, les dépenses consacrées à sa région continuaient de diminuer et il fallait inverser cette tendance. Le recouvrement partiel des coûts qui avait été proposé ne profiterait pas aux pays en développement et il fallait réfléchir encore à cette proposition.

16. La représentante de la Tunisie a suggéré d'inclure dans les prochains rapports du secrétariat une liste de sigles. Elle a signalé que le document TD/B/45/6 indiquait à tort qu'une assistance avait été fournie à son pays en vue de son accession à l'OMC. En fait, la Tunisie était membre du GATT/OMC depuis huit ans.

17. La représentante d'El Salvador a dit que la coopération technique était extrêmement importante pour son pays et que le recul des activités de coopération de la CNUCED créait des difficultés. La proposition concernant le recouvrement des coûts visait des programmes qui présentaient un intérêt particulier pour son pays, mais il aurait du mal à participer au financement, comme cela avait été proposé. Les petits pays et les pays à faible revenu devaient bénéficier d'une coopération technique à titre gratuit.

18. Le représentant du Guatemala s'est félicité de la coopération de la CNUCED avec d'autres organisations. Ses activités de coopération technique en Amérique centrale étaient très importantes, mais la proposition concernant le recouvrement partiel des coûts était un sujet de préoccupation. La raison d'être de cette proposition n'était pas claire et il fallait reconsidérer la question.

19. Le représentant du Japon a estimé que les rapports du secrétariat devraient donner davantage de renseignements sur l'impact des projets et devraient rendre compte de l'opinion des bénéficiaires. Les résultats de l'examen à mi-parcours faisaient état d'indicateurs quantifiables; il serait donc intéressant de savoir où en était l'élaboration de ces indicateurs.

## Chapitre II

### **QUESTIONS D'ORGANISATION**

#### **A. Ouverture de la session**

20. La trente-deuxième session du Groupe de travail a été ouverte le 21 septembre 1998 par M. Philippe Merlin (France), Vice-Président/Rapporteur du Groupe de travail à sa trente et unième session.

#### **B. Élection du bureau**

(Point 1 de l'ordre du jour)

21. À sa 127ème séance plénière (séance d'ouverture), le 21 septembre 1998, le Groupe de travail a élu M. Lahcen Aboutahir (Maroc) président et Mme Ana Lucy Gentil Cabral Petersen (Brésil) vice-présidente/rapporteur.

#### **C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

(Point 2 de l'ordre du jour)

22. Également à sa 127ème séance plénière, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa trente-deuxième session (TD/B/WP/108).

L'ordre du jour se lisait donc comme suit :

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement
4. Évaluation de programmes de coopération technique : étude approfondie du programme relatif aux pôles commerciaux
5. Ordre du jour provisoire de la trente-troisième session du Groupe de travail
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

23. En adoptant son ordre du jour, le Groupe de travail a décidé d'examiner le point 4 à la reprise de sa trente-deuxième session en décembre 1998.



**D. Ordre du jour provisoire de la trente-troisième session  
du Groupe de travail**

(Point 5 de l'ordre du jour)

[À compléter]

**E. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil  
du commerce et du développement**

(Point 7 de l'ordre du jour)

[À compléter]

-----